

**LE PRESIDENT**



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU EXECUTIF**

Date : 21 septembre 2022

Lieu : CCM-Côte d'Ivoire

Heure de début : 9 h 41 mn Heure de Fin : 10 h 58 mn

**OBJET**

Compte rendu de la réunion du Bureau Exécutif

| Présents   | Copie pour information  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dr. AMETHIER Solange</li> <li>- Dr. BOGUIFO Charles</li> <li>- Dr. Brigitte Quenum</li> <li>- Dr. OUATTARA Sanga M.</li> <li>- Mme Pulchérie N'GUESSAN</li> <li>- M. Henk Van RENTERGHEM</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Membres du Bureau Exécutif</li> <li>▪ Equipe Pays Fonds Mondial</li> <li>▪ Membres du CCM Côte d'Ivoire</li> </ul> |
| <p><b>Membres Excusés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dr KAMARA ALLATIN</li> <li>- Mme SIDJE Léontine Gaty</li> </ul>   |   |

**ORDRE DU JOUR**

La réunion du Bureau Exécutif du 21 septembre 2022 à laquelle a participé le nouveau Directeur pays de l'ONUSIDA, s'est tenue en présentiel et a été présidée par Dr. AMETHIER Solange, Présidente du CCM-Côte d'Ivoire. Elle a remercié tous les membres pour leur participation avant de demander qu'un tour de table soit fait avant le début des échanges.

**Proposition de l'ordre du jour**

1- Préparatifs de l'AGE du 28 septembre 2022

2- Divers

**1- Préparatifs de l'AGE du 28 septembre 2022**

M. le Secrétaire permanent a signifié que l'AGE prochaine était une rencontre de présentation de proposition des modifications des règlements intérieurs de l'instance.

Il a donc laissé la place à Mme N'GUESSAN, coordinatrice de Bureau pour la présentation.

6

Elle a précisé que le document sera à sa 4<sup>ème</sup> modification si la proposition est approuvée par les membres de l'AG. Cette proposition de modification est motivée par l'évolution du contexte, les orientations du FM conformément à leur vision, les recommandations des différentes évaluations (EPA, CCM-Evolution, etc..) et les différentes consultances (Mise en place du CSS, fusion UCP-FM à UCP-FE).

Les propositions faites sont consignées dans le tableau ci-dessous :

| Existant   | Proposition   |
|--|---|
| Les Universités font partie de la société civile   | Intégrer les universités au secteur public  |
| Principe d'alternance  | Un représentant élu ne fasse pas plus de 2 mandats consécutifs. Tout membre de l'instance fera 6 ans en tout en qualité de membre.  |
| Mémoire institutionnelle   | Assurer la mémoire institutionnelle à un taux supérieur ou égal à 1/3 des membres. Cette disposition est valable pour tous les postes électifs  |
| Documentation du processus de renouvellement des membres. Il était demandé au BE de recevoir et d'analyser la conformité du processus  | Le Secrétariat permanent devra analyser la conformité du processus conformément aux textes de base et transmettra son rapport au BE qui informera le secteur  |
| Droits individuels des membres des membres<br><br><ul style="list-style-type: none"> <li>⬇ Eligibilité des secteurs au BE<br/>(Tous les secteurs pouvaient se présenter au BE)</li> <li>⬆ Participation des membres aux AG<br/>(Seul le titulaire participe aux AG et en son absence, le suppléant participe)</li> </ul> | Seul le secteur public est éligible au poste de président.<br>Tous les représentants des autres secteurs autres que le public sont éligibles aux postes de vice-présidents<br>Les membres titulaires et suppléants participent aux AG |
| Obligation des membres   | Au cours du 1 <sup>er</sup> trimestre de chaque année, les membres des différents secteurs devront transmettre leur plan de travail précisant l'activité de retro-information à leur base.  |
| Sanction et changement de membres  | En cas d'absence d'un membre soit en cas de décès ou d'incapacité permanente, l'autre membre siège seul et a le droit de vote   |
| Composition du BE : autrefois un poste était dédié au représentant des PVVIH au titre des APASTP   | Une alternance entre les populations clé et les PVVIH au titre des APASTP   |
| Présidence : Eligibilité   | Tout candidat au poste de président doit remplir les conditions suivantes : être membre titulaire du secteur public   |
| Vice-présidence  | Tout candidat au poste de Vice-Président doit remplir les conditions suivantes :  |

|   |  |
|---|--|
| Tous les membres du BE n'étaient pas nommé vice-président   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- être membre titulaire issu de l'une des organisations membres autre que le secteur public du CCM Côte d'Ivoire</li> <li>- Le premier Vice-président et le deuxième vice-président doivent être également issus de secteurs différents et d'une organisation nationale.</li> <li>- Le troisième vice-président doit être issu des populations vulnérables.</li> <li>- Le quatrième vice-président doit être issu des partenaires au développement</li> </ul> |
| Les comité techniques   | Remplacer les comités techniques par le comité de suivi stratégique avec en son sein ses sous-comité   |
| Conditions générales des comités  | Les différents sous-comités et le CSS sont présidés par des membres de l'AG non membres du BE et ils rendent compte au BE  |
| Composition et fonctionnement du CSS  | CF les TDRs  |
| Secrétariat permanent<br>Autrefois le service administration était également en charge de la logistique et le service communication également en charge de l'informatique | Création de deux services en plus des quatre existants ; il s'agit du service Logistique et du service informatique  |
| Gestion des finances : le contrôle financier interne était effectué par le trésorier qui était le représentant des APASTP au BE   | L'audit est effectué annuellement par un cabinet recruté par appel à candidature.  |
| Revue annuelle des performances : intégrer au texte la pratique de l'évaluation du Secrétariat permanent qui est fait depuis quelques années                              | Annuellement le CCM-CI organisera une évaluation de sa performance. Les résultats de cette évaluation seront étudiés lors d'une AG et seront utilisés lors de l'élaboration du plan de travail et du budget annuel du CCM-Côte d'Ivoire  |
| Conflit d'intérêt : pas existant pour le CSS dans l'ancienne version  | Le CSS doit s'assurer que ni le coordonnateur ni son adjoint, n'est issu d'une organisation bénéficiaire de projet financé par le FM. Si la composition actuelle est maintenue, s'abstenir au moment des délibérations   |
| Examen du conflit : intégration du comité de gestion des conflits d'intérêt autrefois géré par le BE  | Tout membre a le droit de signaler un conflit d'intérêt potentiel à tout moment directement à l'un des partenaires en charge de la gestion des conflits d'intérêt. Ce comité de gestion doit   |

|              |  |
|--------------|--|
|              | examiner toute allégation de conflit d'intérêt porté à leur attention.                                   |
| Code éthique | Intégrer le résumé du document sur le code éthique (Définition, dénonciation des cas, traitement, etc..) |

Après cette présentation, les membres du Bureau Exécutif ont apporté quelques observations à intégrer à la présentation avant la tenue de l'AG du 28 septembre 2022.

Il s'agit :

- Expliquer la transversalité des comités Finances et GAS par rapport aux autres sous-comités
- Encourager une retro-information avec les PTF et le secteur public et réfléchir aux modalités de mise en œuvre
- Pour le comité éthique, intégrer à la présentation le recrutement d'un référent ou responsable code éthique

Le Bureau exécutif a souligné que la révision des textes n'étant pas aisée, il faut alors solliciter un appui technique auprès des partenaires techniques et financiers pour accompagner le secrétariat dans cette lourde tâche de finalisation du processus de révision des documents de base: Statuts, document de gestion de conflit et le manuel de procédures...

Il recommande que le CCM-CI continue de mieux se faire connaître auprès des pouvoirs publics et de tous les secteurs, il faudrait pour cela communiquer sur les activités exécutées. Pour cela, l'occasion du prochain dialogue pays pourrait être mis à profit.

Le bureau a demandé également au secrétariat permanent de transmettre une présentation du CCM-CI au nouveau directeur pays de l'ONUSIDA pour qu'il s'approprie l'organisation et le fonctionnement de l'instance.

### RECOMMANDATION

- Rechercher des assistances techniques auprès des partenaires techniques et financiers afin d'accompagner le CCM-CI dans la révision et la finalisation des textes de base sus cités.
- Continuer la communication institutionnelle autour des activités de l'instance
- Transmettre une présentation du CCM-CI au nouveau directeur pays de l'ONUSIDA pour qu'il s'approprie l'organisation et le fonctionnement de l'instance.

### DIVERS

Le secrétariat permanent a communiqué sur :

- L'appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement des Bénéficiaires principaux volet communautaire pour le NFM 4 a paru dans le journal fraternité matin du 12 septembre 2022 N°17 314 à la page XI. Les prochaines étapes immédiates sont la réception des candidatures et la tenue de la première réunion du comité de sélection.
- Le comité d'achat se réunira pour l'analyse des offres publiées pour le recrutement des prestataires pour les travaux liés au déménagement du CCM-CI.

- Du 03 au 06 octobre 2022, l'équipe pays du Fonds mondial effectuera une mission en Côte d'Ivoire pour évaluer la mise en œuvre du NFM3 et préparer le NFM4. Mme Maria KIROVA, Cheffe du Département d'Afrique à Haut Impact fera partie de la délégation. Il est prévu au cours de cette mission, une audience avec M. le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle et une rencontre avec les membres du BE et le Secrétariat Permanent.

Rédigé le : 29 septembre 2021

par Pulchérie N'GUESSAN

Validé le 19 octobre 2022

Pour le BE

Dr. AMETHIER Solange



Signature : *A. Solange*